

DROIT À L'IMAGE :



Qui est le propriétaire de cette photographie ?



C'est la personne qui détient le fichier RAW

Droit à l'image en France

Des moments et des droits différents

La prise de vue

La diffusion

Droit à l'image en France

Très protégé en France

Mais mal défini, sujet à interprétations

Fréquents recours Tribunaux (argent à gagner?)

Domaine Public

70 ans après la mort du créateur (+8 ans)

**Son œuvre passe dans le Domaine Public
(architecture, tableau, photo, musique, littérature, ...)**

Droit à l'image Architecture

+70 ans

Photographier

si vu de l'espace public

OUI Louvre, Tour Eiffel

Diffuser

OUI / Tour Eiffel (jour)

NON Tour Eiffel (nuit)

-70 ans

Photographier

si vu de l'espace public

OUI / Pyramide du Louvre

Diffuser

NON même partielle

Droit à l'image des personnes dans un lieu public

PHOTOGRAPHER **OUI**

NON → situation peu flatteuse

DIFFUSER **NON**

OUI si pas identifiable (loin, dos, flouté)

OUI si autorisation écrite

OUI enfants si autorisations écrites des 2 parents

OUI personne publique dans ses fonctions

Droit à l'image des personnes dans un lieu privé

(Centre Commercial, ...)

PHOTOGRAPHER **NON** / oui smartphone!!!!

DIFFUSER **NON**



**Procès « Droit à l'image » en 1992
soit 42 ans après la prise de vue**

Droit à l'image en France

CONCLUSIONS

PHOTOGRAPHER facile à faire partout
même si c'est interdit
(smartphone, compacts sans flash)

DIFFUSER gros problèmes potentiels si
interdit